



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 14 avril 2026 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Siège #2 - René Caron

Siège #3 - Louis Potvin

Siège #5 - Patrick Soumis

Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Siège #4 - Amélie Guay

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 33 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-04-121

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 mars 2026

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

5.2 - Renouvellement du bail 2026 - Bureau municipal

5.3 - Demande d'annulation du programme de rachat des armes à feu du Gouvernement Fédéral

5.4 - Formations des élus - Rapport de la Greffière-Trésorière

5.5 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai)

5.6 - Offre de services - Calendrier de conservation et autres outils

5.7 - Camping Sollis

5.7.1 - Taxes de services municipales

5.7.2 - Retard du projet - Phase 2

5.8 - Mouvement de grève communautaire

5.9 - Projet de partage de ressources municipales



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 5.10 - Vente pour taxes - Délégation
- 5.11 - Renouvellement de votre licence annuelle Munys
- 5.12 - Bureau multifonctionnel
 - 5.12.1 - Suivi PRACIM pour le bureau multifonctionnel et programme PUIT pour les fosses septiques
 - 5.12.2 - Offre de services géotechnique
- 5.13 - FRR Volet 2 et 3 - MRC de Bécancour
- 5.14 - Suivi du plan d'action MADA
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Revenus - mars 2025
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Demande de commandites - Fondation de pompiers pour les grands brûlés
 - 7.2 - Autorisation de demande PPA-CE /PPA-ES
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Prolongement du trottoir de la route 265 - Avenant 02
 - 8.2 - Balayage des rues, trottoirs et stationnements de la Municipalité
 - 8.3 - Fauchage et débroussaillage 2026
 - 8.4 - Suivi - Coupe de bordure de béton
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseau d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
 - 9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville
 - 9.3 - Entretien des espaces publics
 - 9.3.1 - Entretien des plates-bandes 2026
 - 9.3.2 - Entretien - Pelouse 2026
 - 9.4 - Suivi de l'entente avec Parisville - Quote-Part du projet d'aqueduc sur la route 265
 - 9.5 - Suivi - Demande de branchement
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en mars 2026
 - 10.2 - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
 - 10.2.1 - 960 4e rue - lot 6 083 853 - Construction
 - 10.2.2 - Lots 6 084 614 et 6 084 615 - Constructions au nouveau développement (16e avenue)
 - 10.3 - Ligne de stationnements - Côte du Quai (PPU)
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement # 219-2026 modifiant le règlement numéro 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions
 - 11.2 - Adoption du règlement # 222-2026 modifiant le règlement # 193-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 859 752 \$
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Aide financière - Chevaliers de Colomb



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

12.2 - Salle multifonctionnelle

12.2.1 - Location de la salle - Théâtre - OMH Coeur-du-Québec

12.2.2 - Symposium 2026 - Identité visuelle du Festif Arts

12.2.3 - Yoga - session printemps 2026

12.2.4 - Compilation des 38 noms proposés pour la salle multifonctionnelle de Deschaillons

12.2.5 - Toilettes

12.2.5.1 - Frais de réparation

12.2.5.2 - Travaux de réparation

12.3 - Comité des Loisirs

12.3.1 - Nettoyage et entretien du terrain de pétanque

12.3.2 - Journée sportive - 20 juin 2026

12.3.3 - Affiche 36 X 48 - Sentiers

12.4 - Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) protocole de collaboration 2026 et demande d'aide financière 2026

12.5 - Camp de jour 2026

12.6 - Bibliothèque

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

13.1 - Règlement # 223-2026 Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-04-122

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 mars 2026

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Différents projets de la MRC
- FRR Volet 2 et Volet 3



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2026-04-123

5.2 - Renouvellement du bail 2026 - Bureau municipal

Considérant que le bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin à Deschaillons appartient au Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) ;

Considérant que le propriétaire a avisé la municipalité de leur besoin du local depuis le 19 janvier 2024 et que le dernier contrat de bail se termine le 31 juillet 2026 ;

Considérant que la municipalité est en attente de la réponse de l'aide financière PRACIM du MAMH et la durée des travaux de construction ;

Considérant que le propriétaire a accepté de renouveler le bail du 1er août 2026 pour une durée maximale de 2 ans ;

Considérant le coût du loyer de 1 231 \$/mois plus les taxes applicables (1 415,34 \$ taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le renouvellement du bail du 1596, route Marie-Victorin jusqu'au 31 juillet 2028 au montant de 1 231 \$/mois plus les taxes applicables ;

D'autoriser le maire, M. Christian Baril et la directrice générale, Mme Hanta Rasami à signer tous les documents relatifs au renouvellement.

2026-04-124

5.3 - Demande d'annulation du programme de rachat des armes à feu du Gouvernement Fédéral

Considérant que la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité ;

Considérant que l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens ;

Considérant que ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités ;

Considérant que plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée ;

Considérant que plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste ;

Considérant que les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

feu de style arme d'assaut ;

Que, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent demande officiellement à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral ;

Que la municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues ;

Que la municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique ;

Que la municipalité affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise:

- À la Sûreté du Québec
- Au ministre de la Sécurité du Québec
- Au premier ministre du Québec
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

2026-04-125

5.4 - Formations des élus - Rapport de la Greffière-Trésorière

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De prendre note du dépôt des attestations confirmant les 2 formations obligatoires des Élus : M. Christian Baril, Mme Valérie Giguère, M. René Caron, M. Louis Potvin, Mme Amélie Guay, M. Patrick Soumis, Mme Annie Demers :

- En éthique et déontologie
- Comprendre le fonctionnement municipal et du rôle d'élu

Les formations ont été suivies en présentiel au 1043 route Marie-Victorin le 20 janvier, 22 janvier, 25 février 2026 avec la FQM.

2026-04-126

5.5 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai)

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que malgré les efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De proclamer le 17 mai 2026 comme journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

5.6 - Offre de services - Calendrier de conservation et autres outils

Point à reporter à une séance ultérieure.

5.7 - Camping Sollis

2026-04-127

5.7.1 - Taxes de services municipales

Considérant le projet de lotissement du Camping Sollis ;

Considérant nos règlements de taxations actuels et la validation juridique effectuée auprès des avocats ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que chaque lot du camping aura une taxe d'eau et d'égouts tel que mentionné dans le règlement de taxation # 218-2026.

2026-04-128

5.7.2 - Retard du projet - Phase 2

Considérant la demande des propriétaires du camping Sollis Deschaillons concernant la taxation des 27 terrains situés dans la phase 2 de leur projet de développement ;

Considérant que les terrains visés ne sont pas actuellement raccordés aux services municipaux ni aménagés ;

Considérant que ce sont des terrains qui ont été lotis et que les propriétaires paient déjà des taxes sur les terrains raccordés et aménagés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande d'annulation de la taxation au montant total de 47 428, 88 \$ pour les 27 terrains concernés de la phase 2 ;

D'autoriser la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer tous les documents relatifs à cette annulation ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

De demander aux propriétaires de payer les taxes de ces terrains lorsque les travaux d'aménagement et les raccordements aux services municipaux seront effectués.

2026-04-129

5.8 - Mouvement de grève communautaire

Considérant que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant.es ;

Considérant que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun ;

Considérant que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante ;

Considérant qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force ;

Considérant que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires du territoire de la MRC de Bécancour, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable ;

Considérant que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent exprime publiquement son appui au mouvement de communautaire prévu du 23 mars au 2 avril 2026 et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression ;

Que la Municipalité des Deschaillons-sur-Saint-Laurent manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes ;

Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la MRC de Bécancour au mouvement communautaire.

2026-04-130

5.9 - Projet de partage de ressources municipales

Considérant le projet de mise en place d'une plateforme de partage de ressources entre les municipalités voisines de la MRC Lotbinière (Saint-Édouard, Leclercville, Fortierville et Parisville) ;

Considérant que ce projet présente des avantages significatifs sur les plans économique (optimisation des équipements), écologique (réduction de la consommation) et administratif (gestion d'inventaire) ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre un soutien financier via le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour les projets de coopération intermunicipale ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander une rencontre aux municipalités voisines initiatrices du projet afin d'avoir plus d'informations.

2026-04-131 5.10 - Vente pour taxes - Délégation

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De déléguer la directrice générale, M^{me} Hanta Rasami, pour représenter la municipalité lors de la vente pour taxes qui sera tenue le 11 juin 2026 à la MRC de Bécancour, afin de miser le montant minimal pour les propriétés dont les taxes ne seront pas payées à cette date.

2026-04-132 5.11 - Renouvellement de votre licence annuelle Munys

Considérant que la municipalité a un abonnement au programme Munys de l'ADMQ ;

Considérant que ce programme est un tableau de bord en gestion municipale et adaptée spécifiquement pour la direction générale ;

Considérant les frais de renouvellement annuels au montant de 325 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter les frais de renouvellement annuels du programme Munys au montant de 325 \$ plus les taxes applicables.

5.12 - Bureau multifonctionnel

5.12.1 - Suivi PRACIM pour le bureau multifonctionnel et programme PUIT pour les fosses septiques

La directrice générale fait un suivi au conseil concernant les 2 programmes :

- PRACIM pour le projet bureau multifonctionnel (1045 Marie-Victorin) : La demande est actuellement en cours d'analyse et aucune municipalité n'a encore reçu de réponse. Le délai de traitement pourrait s'étirer sur plusieurs semaines, voire quelques mois. Une communication officielle nous sera transmise dès que l'analyse sera complétée.
- Programme PUIT pour les projets fosses septiques : Les appels à projet au ministère ne sont pas ouverts actuellement.
- Les envois postaux concernant les fosses septiques continuent jusqu'au 30 avril 2026/ et les inscriptions au règlement d'emprunt sera prolongé jusqu'au 31 juillet au lieu de 30 juin 2026 tel qu'annoncé dans nos communiqués (FB, Babillards etc.)

5.12.2 - Offre de services géotechnique

Point à reporter / en attente de la réponse du PRACIM.



2026-04-133

5.13 - FRR Volet 2 et 3 - MRC de Bécancour

Considérant que la MRC Bécancour et le gouvernement du Québec offrent un programme d'aide financière pour 2025-2028 « Fonds Régions et Ruralité FRR – Volet 2 et Volet 3 » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De nommer la directrice générale Mme Hanta Rasami à titre de répondante officielle dans le cadre du programme d'aide financière ;

D'autoriser le Maire, M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer tous les documents relatifs à ce programme.

5.14 - Suivi du plan d'action MADA

Le Président du comité de suivi MADA M. René Caron fait un suivi au conseil :

- Que la passation entre le comité de pilotage et le comité de suivi a eu lieu le 10 mars 2026 à 18h au bureau municipal.
- Que le plan d'action final 2024-2029 a été déposé et disponible sur le site Web de la municipalité.
- Suite au sondage et la consultation publique avec les citoyens, le plan d'action a 4 volets :

2026 : Améliorer le déneigement et le déglacage des trottoirs.

2027 : Construction du bureau municipal et de bibliothèque, améliorer l'affichage des entrées de la piste de ski de fond, vélo et sentiers pédestres.

2028 : Recherche des subventions pour refaire les trottoirs non refaits.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - mars 2025

Le montant total des revenus facturés du mois précédent est de 89 125,97 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 31 mars 2026 est de 705 583,68 \$.

2026-04-134

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	21 150,21 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	111 209,59 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	60 462,37 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Total des dépenses :	<u>192 822,17 \$</u>
----------------------	----------------------

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-04-135

7.1 - Demande de commandites - Fondation de pompiers pour les grands brûlés

Considérant la participation et l'implication du service d'incendies SSIRMRCB à la Fondation des pompiers pour les grands brûlés pour amasser des fonds ;

Considérant leur demande d'aide financière à la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De donner une aide financière au montant de 150 \$ au service d'incendies SSIRMRCB pour la Fondation des Grands Brûlés.

2026-04-136

7.2 - Autorisation de demande PPA-CE /PPA-ES

Considérant que la Municipalité a été informée de l'ouverture de la période de dépôt pour le volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'année 2026-2027 ;

Considérant qu'il est nécessaire de remplir et de transmettre le « Document B » pour officialiser les demandes de subvention pour l'entretien et l'amélioration de la voirie locale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer le document et à le transmettre par courriel aux représentants de l'Assemblée nationale.

8 - TRANSPORT

2026-04-137

8.1 - Prolongement du trottoir de la route 265 - Avenant 02

Considérant l'offre de services initiale de la firme Pluritec pour le projet de prolongement du trottoir de la route 265, au montant de 7 050 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant la nécessité d'ajouter un système d'éclairage à la traverse piétonne afin de répondre aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

Considérant que l'avenant numéro 2, relatif à l'ajout de cet éclairage, au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'avenant numéro 2 de la firme Pluritec au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

2026-04-138

8.2 - Balayage des rues, trottoirs et stationnements de la Municipalité



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de services de balayage de rues, trottoirs et stationnements de la firme « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 4 499 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'assumer les frais et d'accepter l'offre de services de balayage de rues, trottoirs et stationnements de la firme « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 4 499 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026 ;

De demander à la firme de commencer les travaux au début du mois de mai ;

De demander aux agriculteurs de rembourser tous les frais supplémentaires engendrés par les transports des boues et des saletés après les dates de balayage.

2026-04-139 8.3 - Fauchage et débroussaillage 2026

Considérant le besoin de la municipalité en débroussaillage et fauchage;

Considérant l'offre de services reçue pour la saison 2026 :

	Débroussaillage	Fauchage	Heures estimées ou travaillées
Entreprise RM Pépin Inc.	145 \$/heures	130 \$/heures	50 heures

Considérant les taux horaires et le nombre d'heures soumissionnés ;

Considérant les besoins en surveillance par nos inspecteurs municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Entreprise RM Pépin Inc. relative au contrat de fauchage des bordures de routes municipales ;

Les travaux à exécuter sont : les chemins municipaux, la route 132 (servitude de passage du réseau d'aqueduc), les voies d'accès du puits numéro 8 et la conduite SP2, ainsi que le terrain à la station d'épuration ;

Le ministère des Transports exige la présence d'un véhicule d'escorte pour les routes numérotées. La municipalité fournira le véhicule d'escorte ainsi qu'un employé.

2026-04-140 8.4 - Suivi - Coupe de bordure de béton

Considérant l'offre de services reçue de la firme Construction SRB :

52, 50 \$/Mètre linéaire avec une charge minimale par entrée de 395 \$ + Frais de déplacement de 125 \$ (plus les taxes applicables)



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la confirmation de l'entreprise que nos deux demandes de coupure de béton seront effectuées ce printemps :

- 1 entre le Métro et le projet de bouclage
- 2eme à la station de vidange du camping

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de l'entreprise Construction SRB pour la réalisation des travaux de coupure de béton ce printemps.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseau d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mars 2026 est de 263,4 m³ (57 939,90 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mars 2026 est de 143,09 m³ (31 475,40 gallons impériaux).

9.3 - Entretien des espaces publics

2026-04-141

9.3.1 - Entretien des plates-bandes 2026

Considérant l'offre de services reçue pour les travaux d'entretien des plates-bandes pour la saison estivale 2026 ;

Considérant la qualité de ses services ;

Firme	Prix pour 1 an
Mme Danièle St-Hilaire	10 676,37 \$

*Sans taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de Mme Danièle St-Hilaire, pour la saison estivale 2026 au montant de 10 676,37 \$ sans taxes.

2026-04-142

9.3.2 - Entretien - Pelouse 2026

Considérant l'offre de services reçue pour les travaux d'entretien des pelouses pour la saison estivale 2026, 2027 et 2028 ;

Considérant la qualité de ses services (meilleur rapport qualité prix, disponible rapidement, proactif, entreprise locale) ;

Firme	2026	2027	2028
M. Daniel Tousignant	20 982,83 \$	21 402,53 \$	21 830,51 \$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

* Sans taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'assumer et d'accepter l'offre de services de M. Daniel Tousignant, pour la saison estivale 2026 au montant de 20 982,83 \$, pour la saison estivale 2027 au montant de 21 402,53 \$ et pour la saison 2028 au montant de 21 830,51 \$, sans taxes ;

Les travaux à exécuter sont indiqués au devis déposé.

9.4 - Suivi de l'entente avec Parisville - Quote-Part du projet d'aqueduc sur la route 265

Un suivi est fait auprès du conseil :

- Pour les travaux de la route 265 projet PRIMEAU une facture officielle au montant de 42 917 \$ suivra dès que les frais d'audit de la firme comptable y seront intégrés.
- Possibilité de + car le dossier est en litige avec l'entrepreneur pour des frais supplémentaires au montant environ 300 000 \$.
- Pour l'entente intermunicipale, Parisville suggère une rencontre au cours du mois d'avril pour signer la documentation préliminaire et réviser les derniers détails.
- Le dossier est en cours de validation avec nos avocats

2026-04-143 9.5 - Suivi - Demande de branchement

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la demande de branchement au réseau d'aqueduc de Parisville au 226 rang Saint-Charles Est est acceptée sans attendre la rencontre prévue pour finaliser la modification de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Parisville.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en mars 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de mars 2026 indique que 7 permis ont été délivrés pour un montant de 44 000 \$.

10.2 - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

2026-04-144 10.2.1 - 960 4e rue - lot 6 083 853 - Construction

Considérant que le comité a pris connaissance du projet de construction d'une résidence multifamiliale, incluant esquisses, documents et renseignements joints au courriel reçu le 23 mars 2026 ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-06 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #25 du règlement#188-2023 s'appliquent ;

Considérant qu'il appert que le projet s'intégrera par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que le comité suggère cependant de réduire la marge de recul arrière de manière à aménager un espace vert additionnel en façade et ce, afin de créer un espace additionnel entre le bâtiment et l'espace de stationnement ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage # 96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à la présente demande ;

Considérant qu'un bassin de rétention d'eau aux stationnements afin d'éviter les surcharges de nos égouts ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande, et ce pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-04-145 10.2.2 - Lots 6 084 614 et 6 084 615 - Constructions au nouveau développement (16e avenue)

Considérant que le comité a pris connaissance des esquisses, documents et renseignements déposés visant à amender le projet ayant été précédemment autorisé par résolution du conseil municipal ;

Considérant que les modifications à être apportées au projet ont été transmises par courriel reçu le 10 mars 2026 ;

Considérant que Mme Demers est venue présenter l'amendement en personne au comité ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #25 du règlement #188-2023 s'appliquent ;

Considérant que le comité estime qu'il s'agit d'une bonification au projet ayant été précédemment autorisé et que le projet s'intégrera donc encore mieux, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à la présente demande ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un bassin de rétention d'eau aux stationnements afin d'éviter les surcharges de nos égouts ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande, et ce pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-04-146 10.3 - Ligne de stationnements - Côte du Quai (PPU)

Considérant que la Municipalité a besoin d'effacer les lignes de stationnement dans la côte du Quai ;

Considérant les offres de services reçues :

Firmes	Soumission 1 Scarification mécanique	Soumission 2 Marquage avec peinture grise
Ligne PRO	575 \$ à 700 \$	175 \$ à 200 \$
Marquage Mabert	2 395 \$	

* plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Ligne PRO au montant entre 575 \$ et 700 \$ plus les taxes applicables pour effacer les lignes de stationnement dans la côte du Quai.

11 - LÉGISLATION

2026-04-147 11.1 - Adoption du règlement # 219-2026 modifiant le règlement numéro 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut modifier sa réglementation conformément à la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme ;

Considérant que le règlement actuel possède quelques coquilles qui doit être modifiées ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier quelques dispositions afin d'alléger la charge de travail du comité de démolition et de l'administration du règlement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 13 janvier 2026 ;

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 24 mars 2026 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 219-2026 modifiant le règlement numéro 189-2023 relatif à la démolition d'immeuble afin de modifier certaines dispositions soit adopté ;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**2026-04-148 11.2 - Adoption du règlement # 222-2026 modifiant le règlement # 193-2023
afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant
additionnel de 859 752 \$**

Considérant qu'il y a eu des vices cachés relatifs aux problèmes des poutres et des colonnes découvertes durant les travaux et après l'octroi de contrat ;

Considérant que ces vices ont engendré des coûts supplémentaires au montant de 859 752 \$;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a décrété, par le biais du règlement# 193-2023, une dépense de 3 149 000 \$ et un emprunt de 944 000. \$ pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste située au 1040 Marie-Victorin, et ce pour en faire une salle multifonctionnelle ;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement #193-2023 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés durant les travaux ;

Considérant que M. René Caron donne, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 3 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 222-2026 modifiant le règlement # 193-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 859 752 \$ soit adopté ;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Aide financière - Chevaliers de Colomb

Point à reporter à une séance ultérieure.

12.2 - Salle multifonctionnelle

2026-04-149 12.2.1 - Location de la salle - Théâtre - OMH Coeur-du-Québec



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant la demande de gratuité déposée par l'Office municipal d'habitation (OMH) au Cœur du Québec pour l'utilisation de la salle multifonctionnelle ;

Considérant que ce projet de pièce de théâtre, intitulé « La Symphonie des balcons », est coordonné par Mmes Suzanne Dumais et Véronique Poulin ;

Considérant que cet événement, prévu le 11 juin 2026 à 13h30, s'adresse spécifiquement aux résidents des HLM du territoire de la MRC de Bécancour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la location gratuite de la salle multifonctionnelle à l'OMH au Cœur du Québec pour la représentation de la pièce de théâtre le 11 juin 2026.

12.2.2 - Symposium 2026 - Identité visuelle du Festif'Arts

Point à reporter à une séance ultérieure.

2026-04-150 12.2.3 - Yoga - session printemps 2026

Considérant que Mme Manon Tousignant (résidente de Saint-Pierre-Les-Becquets) souhaite offrir une formation de yoga à la salle multifonctionnelle ;

Considérant qu'elle veut demander un frais de participation de 14\$/séance/ par personne ;

Considérant qu'un rabais de 20 % sera accordé aux citoyens de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ;

Considérant que cette formation se tiendrait tous les jeudis soirs de 18h à 19h durant la saison du printemps (23 avril au 28 mai) ;

Considérant sa demande de location de salle, et ce de façon gratuite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de Mme Tousignant pour la formation de yoga les jeudis soir de 18h à 19h, et ce, de façon gratuite durant la saison de printemps.

12.2.4 - Compilation des 38 noms proposés pour la salle multifonctionnelle de Deschaillons

- « Salle Pamphile-Le May »
- « Salle multifonctionnelle Alphonse-Deshaies »
- « Salle Raymond Corriveau »
- « Salle Espace sur St-Laurent »
- « Salle Le pavillon des berges »
- « Salle L'escale sur St-Laurent »
- « Salle Renaissance »
- « Salle Culture et loisir sur le fleuve »
- « Salle Votre espace sur le fleuve »
- « Salle Deuxième vie »
- « Salle multifonctionnelle L'estuaire »



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- « Salle culturelle Michel Côté »
- « Salle Place 1043 »
- « Salle St-Laurent »
- « Salle Réal Côté »
- « Salle Pierre de Saint-Ours »
- « Salle Eugène Mailhot »
- « Salle des Briqueteries »
- « Salle Fernande Charland Potvin »
- « Salle Lumina Houde Hébert »
- « Salle L'espace du Cap à l'arbre »
- « La salle de L'étoile »
- « La salle des marins »
- « La salle des Navigateurs »
- « La salle des Bricailles »
- « Salle Synergie »
- « Salle La Briqueterie »
- « Salle Modeste Mailhot »
- « Salle Le Phare »
- « Salle Saint-Jean-Batiste-de-Deschaillons »
- « Salle Lucien Côté »
- « Salle multifonctionnelle cœur du St-Laurent »
- « Salle multifonctionnelle rive St-Laurent »
- « Salle Le quai des événements »
- « Salle Le Laurent »
- « Salle Côté-Reco »
- « Salle La liberté »
- « Salle Michel Côté »

Les citoyens seront invités à voter pour leur nom préféré parmi les 38 propositions. Ensuite, les 5 noms ayant recueilli le plus de votes seront présentés au Comité culturel et au conseil municipal pour la sélection finale.

12.2.5 - Toilettes

2026-04-151

12.2.5.1 - Frais de réparation

Considérant le frais de réparation des toilettes :

FM Construction : 2 048, 37 \$ pour ouvrir et vérifier s'il y a d'autres problèmes suite aux dégâts d'eau

Plomberie 1750 : 4 202 \$ + taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser les travaux et les paiements des 2 factures et faire les réclamations aux entreprises concernées

2026-04-152

12.2.5.2 - Travaux de réparation

Considérant les frais de réparation suite aux problèmes des 2 toilettes à la salle multifonctionnelle :

- FM Construction : 2 048, 37 \$ plus les taxes applicables
- Plomberie 1750 : 4 202 \$ plus les taxes applicables



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à procéder à la réclamation des frais engagés pour la réparation des toilettes auprès des 3 firmes concernées (BGA Architectes, Pluritec, FM Constructions).

12.3 - Comité des Loisirs

2026-04-153

12.3.1 - Nettoyage et entretien du terrain de pétanque

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'organiser une corvée de nettoyage et voir s'il y a quelque chose à améliorer au terrain de pétanque.

La date de l'évènement sera communiquée ultérieurement.

2026-04-154

12.3.2 - Journée sportive - 20 juin 2026

Considérant que le comité des loisirs souhaite organiser des activités pour la communauté malgré une équipe réduite en transition ;

Considérant qu'un montant de 3 000 \$ a été prévu au budget pour leurs activités en 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'activité journée sportive du 20 juin 2026 et de payer le montant de 3 000 \$ tel que prévu en 2026.

2026-04-155

12.3.3 - Affiche 36 X 48 - Sentiers

Considérant que la municipalité souhaite finaliser l'aménagement de ses sentiers au printemps 2026 et promouvoir activement ses activités de loisirs et de randonnée ;

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la visibilité des infrastructures sportives, notamment le local de sport, pour les citoyens et les visiteurs ;

Considérant que le projet vise une esthétique moderne, dynamique et colorée pour renforcer l'image sportive de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mandater M. Oscar Olarte pour la conception d'un visuel d'affiche grand format (36 x 48 pouces) au design esthétique et attrayant ;

De demander une soumission à l'entreprise Aux 4 Vents et assurer une cohérence visuelle avec les projets précédents.

2026-04-156

12.4 - Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) protocole de collaboration 2026 et demande d'aide financière 2026



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant le protocole de collaboration établi entre la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries ;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources afin de promouvoir et de favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes ;

Considérant la demande d'aide financière de 375 \$ de l'association afin d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver le protocole de collaboration déposé le 17 mars 2026 par l'Association de soccer Les Seigneuries;

D'accorder une aide financière de 375 \$ afin d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable.

2026-04-157 12.5 - Camp de jour 2026

Considérant que depuis plusieurs années, les municipalités de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent maintiennent un camp de jour en commun ;

Considérant que la municipalité de Parisville demande notre intérêt à maintenir le camp de jour pour nos 2 municipalités aux mêmes conditions que les années passées, soit : Un partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chaque municipalité, selon le rapport des revenus et dépenses qui sera fourni à la fin de la saison 2026 ;

Considérant que la municipalité de Parisville assume entièrement la coordination et le fonctionnement du Camp de jour offert aux citoyens de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mentionner à la municipalité de Parisville que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est intéressée à maintenir un camp de jour en commun, pour la saison estivale 2026 ;

La municipalité accepte le partage des dépenses totales nettes du camp de jour au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et des dépenses déposés à la fin de la saison 2026.

12.6 - Bibliothèque

- Assemblée générale du Réseau -Biblio le 12 juin 2026.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

Lecture d'un communiqué des élus par la conseillère #6 Mme Annie Demers suite aux publications des citoyens sur FB.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Lecture d'un 2eme communiqué par le conseiller #3 / Maire suppléant, M. Louis Potvin suite au projet de mises aux normes des fosses septiques.

13.1 - Règlement # 223-2026 Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s

Considérant que le conseil de la Municipalité a adopté, le 14 avril 2026 le Règlement numéro 223-2026 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élues;

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élues révisé ;

Considérant que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

Considérant que le M. Louis Potvin à donner Avis de motion le 3 mars 2026 mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

Considérant que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

Considérant que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens ;

Considérant qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

Considérant qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élue municipale, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

Considérant que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

Considérant que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

Considérant que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 223-2026 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élues; soit adopté ;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

- Mandat de GROBEC en 2018
- Budget administratif
- Côte du Quai
- Soumissions /Entretiens au Village
- Fosses septiques
- Projet bureau multifonctionnel
- Aqueduc rang Saint-Joseph
- Zone de glissement de terrain
- Problème de son et micros au conseil
- Règlement d'emprunt
- Une pétition est déposée au conseil municipal du 14 avril 2026 pour une opposition aux projets de construction du bureau multifonctionnel (Hôtel de ville et de la bibliothèque)

2026-04-158

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h48

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire